

RAXIL® 312 FS

Groupe	3	Fongicide
--------	----------	-----------

FONGICIDE POUR TRAITEMENT DE SEMENCES

COMMERCIAL

SUSPENSION

POUR LE TRAITEMENT COMMERCIAL DES SEMENCES SEULEMENT

TOUTES LES SEMENCES DOIVENT ÊTRE NETTEMENT TEINTÉES AU MOMENT DU TRAITEMENT

POUR LUTTER CONTRE DES MALADIES SPÉCIFIQUES DU BLÉ, DE L'ORGE, DE L'AVOINE ET LE MAÏS

ACTIF PRINCIPE: Tébuconazole 312 g/L

Contains 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0.035% et 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0.0009% et 2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0.0003% à titre d'agent de conservation.

N° D'HOMOLOGATION 25762 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: _____ LITRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION: IRRITANT POUR LA PEAU

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour)

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

RAXIL 312 FS FONGICIDE POUR TRAITEMENT DE SEMENCES maîtrise certaines maladies transmises par la semence du blé, de l'orge, de l'avoine et le maïs.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

TRAITEMENT DES SEMENCES: Il est recommandé d'appliquer RAXIL 312 FS FONGICIDE POUR TRAITEMENT DE SEMENCES sous forme de suspension en base aqueuse à l'aide d'un appareil commercial standard de traitement de semences par humectation ou nébulisation.

Préparer la bouillie en mélangeant la quantité précisée dans 250 mL d'eau par 100 kg de semences. Ce produit ne contient aucun colorant. Ce produit contient aucun colorant. Lorsque l'on applique ce produit, un colorant approprié doit être ajouté. La réglementation en relation à la "Loi sur les semences" doit être strictement respectée lors de l'utilisation de ce produit. Un colorant rouge doit être ajouté au grain lors de l'application de ce produit. Bien mélanger la bouillie avec la semence pour obtenir un enrobage uniforme. L'enrobage non uniforme des semences peut entraîner une maîtrise insuffisante des maladies ou des dommages à la culture.

APPLICATIONS RECOMMANDÉES - CÉRÉALES			
CULTURE	MALADIE	DOSE DE RAXIL 312 FS FONGICIDE POUR TRAITEMENT DE SEMENCES	REMARQUES
Blé Orge Avoine	<u>Blé</u> : Carie commune Charbon nu <u>Orge</u> : Charbon nu <u>Avoine</u> : Charbon nu	6,4 à 9,6 mL par 100 kg de semences	Consulter la section TRAITEMENT DES SEMENCES de cette étiquette pour connaître la méthode recommandée pour le traitement des semences. Appliquer la dose précisée pour la maîtrise de la carie et du charbon. Utiliser la dose la plus élevée là où les maladies risquent d'être sévères ou avec les variétés très sensibles. Ne pas laisser paître les animaux dans le forage vert de l'orge, du blé et de l'avoine moins de 31, 38 et 51 jours, respectivement, après le semis.

APPLICATIONS RECOMMANDÉES - MAÏS			
CULTURE	MALADIE	DOSE DE RAXIL 312 FS FONGICIDE POUR TRAITEMENT DE SEMENCES	REMARQUES
Maïs (Maïs sucré, Maïs de grande culture, Maïs de grande culture cultivé pour production de semences et Maïs à éclater)	Pourriture des semences / fonte des semis en prélevée causées par la maladie <i>Fusarium</i> spp. transmise par le sol ou par les semences	4,8 à 6,4 mL par 100 kg de semences	L'application uniforme sur les semences est nécessaire pour assurer la sécurité des semences et une protection optimale contre la maladie. Les semences doivent être en bon état et bien guéri avant le traitement. Diluer dans suffisamment d'eau pour obtenir une distribution uniforme sur la semence. Consulter avec un spécialiste de traitement des semences concernant les doses de bouillie recommandées pour la culture à traiter avec RAXIL 312 FS FONGICIDE POUR TRAITEMENT DE SEMENCES. Appliquer la dose précisée pour la suppression des maladies énumérées. Utiliser la dose la plus élevée là où les maladies risquent d'être sévères ou avec les variétés très sensibles.
	Maladies transmises par les semences et par le sol Charbon à Sphacelotheca <i>(Sphacelotheca reiliana)</i>	24 à 48 mL par 100 kg de semences	Réservé au traitement des semences seulement dans les installations commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de calibrage et de traitement fermé. Aucun système de transfert ouvert de RAXIL 312 FS FONGICIDE POUR TRAITEMENT DE SEMENCES n'est autorisé.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif si ingéré ou absorbé par la peau. Cause des lésions aux yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter une combinaison par-dessus les vêtements de travail habituels et des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler le produit, pendant les opérations de nettoyage et de réparation du matériel de traitement et pour manipuler la semence traitée. Bien se laver avec de l'eau et du savon après la manipulation.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

Ne pas utiliser la semence traitée pour l'alimentation humaine ni animale, ni pour l'extraction d'huile. L'étiquette de la semence traitée doit porter la mention suivante:

«Ne pas utiliser pour l'alimentation humaine ni animale, ni pour l'extraction d'huile. Ces semences ont été traitées avec le fongicide RAXIL 312 FS FONGICIDE POUR TRAITEMENT DE SEMENCES, qui contient du tébuconazole.»

Porter des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler des semences traitées.»

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Ce composé ne cause aucun symptôme spécifique caractéristique de l'intoxication. Le contact avec les yeux peut causer une irritation.

Au médecin: Aucun antidote spécifique. Administrer un traitement symptomatique.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette du produit ou le numéro d'homologation au moment de se rendre obtenir de l'aide médicale.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les organismes aquatiques.

Éviter tout déversement dans les lacs, ruisseaux et étangs. Ne pas contaminer l'eau avec les eaux de rinçage de l'équipement. N'appliquer ce produit que conformément aux directives de l'étiquette.

Ramasser complètement tout déversement de semences traitées pour éviter l'ingestion par les oiseaux ou d'autres animaux sauvages.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que le RAXIL 312 FS FONGICIDE POUR TRAITEMENT DE SEMENCES contient un fongicide du Groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au RAXIL 312 FS FONGICIDE POUR TRAITEMENT DE SEMENCES et à d'autres fongicides du Groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner RAXIL 312 FS FONGICIDE POUR TRAITEMENT DE SEMENCES ou les fongicides du même groupe 3 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Bayer CropScience au 1-888-238-6847 ou à www.bayercropscience.ca.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE: Éviter de contaminer l'eau et les aliments destinés aux humains ou aux animaux en entreposant ou éliminant ce produit. Ne pas réutiliser le contenant. Conserver dans un endroit frais et sec et de façon à éviter toute contamination croisée avec d'autres pesticides, des engrais ou des aliments destinés aux humains ou aux animaux. Conserver dans le contenant d'origine, et hors de la portée des enfants, de préférence dans un local fermé à clé.

MESURES À SUIVRE EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT: Manipuler et ouvrir le contenant de façon à éviter tout déversement. Si le contenant fuit, le renverser pour arrêter la fuite. Si le contenant fuit ou le produit est déversé pour quelque raison que ce soit, prendre les mesures nécessaires pour contenir le produit. Consulter la section «Précautions» de cette étiquette pour connaître les risques associés à la manipulation de ce produit. Ne pas marcher dans le produit déversé. Absorber le produit à l'aide d'un composé absorbant et éliminer tel qu'indiqué ci-dessus. Dans le cas d'une fuite ou d'un déversement, interdire l'accès à toute personne non autorisée.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.